



Extrait de délibération

Bureau syndical 12 juin 2017 – Parthenay

Identifiant
B5/2017-06-05

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi douze juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 8 juin 2017
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 7

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 2
Votants : 7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal	...
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :	...	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine,	CUBAUD Olivier

Avenants aux conventions de mise à disposition de locaux et de facturation de charges locatives

Le Pays de Gâtine est propriétaire de bâtiments qu'il met à disposition, pour partie, de diverses structures :

- l'ADSPJ (au 50 Bld Edgar Quinet)
- la Banque Alimentaire (au 46 bld Edgar Quinet)
- la Fédération départementale des centres sociaux (au 46 bld Edgar Quinet)
- le CARUG (au 46 bld Edgar Quinet)
- l'association Tourisme en Gâtine (au 46 bld Edgar Quinet)
- la députée, Delphine Batho (au 46 bld Edgar Quinet)

Il répercute également le coût des charges locatives à ces différentes structures dans le cadre de conventions de facturation.

Depuis le 31 décembre 2016, le Pays de Gâtine a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral portant transformation du SMAEG en PETR, l'ensemble des biens, droits et obligations du SMAEG sont transférés au PETR du Pays de Gâtine ; les contrats en cours sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. Il convient toutefois de modifier par avenant la dénomination du contractant, le SMAEG devenant PETR du Pays de Gâtine.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à signer les avenants aux conventions de mise à disposition et aux conventions de facturation des charges avec chacune des structures mentionnées ci-dessus.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD